

|                                           |
|-------------------------------------------|
| Nombre d'élus en exercice : 11            |
| Nombre d'élus présents : 7                |
| Nombre d'élus ayant pris part au vote : 8 |

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 14 novembre, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à 11H00 en séance ordinaire au CCAS, 308 rue Georges Clémenceau 65300 LANNEMEZAN, sous la Présidence de Mr Bernard PLANO.

Présents : Mmes MEJAMOLLE, ORTE, PELISSIER, PIQUE, ROUILLON, MONEGO et PLANO

Absents excusés : Mmes, Mr, BACQUE, NOGUES, SENTAGNE et DA BENTA

Procuration : Mme BACQUE à Mme PIQUE

Secrétaire de séance : Mme PIQUE

**Objet : Admission en Non-Valeur - Budget CCAS concernant le CCAS et l'EHPAD (Annexe 3)**

Madame La Trésorière de LANNEMEZAN a transmis des éléments de demandes d'admissions en non-valeur pour le budget du CCAS concernant le CCAS et l'EHPAD sur des titres non recouvrés année 2021, 2022, 2023 et 2024 :

A la vue du document Monsieur Le Président propose d'admettre en non-valeur les titres de recettes repris dans les états de demande d'admission pour un montant de 6 579.71 €

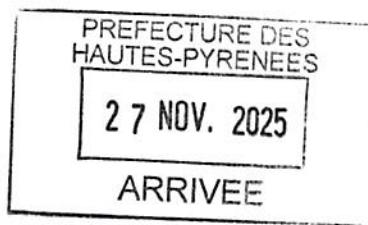
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Le président entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE**

- D'autoriser Monsieur le Président à admettre en non-valeur les titres de recettes repris dans les états de demande d'admission pour un montant de 6 579.71.21 € pour le Budget CCAS concernant le CCAS et l'EHPAD.

Affiché le



Pour copie conforme,  
Le Président,

